

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 3 février 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents:

M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée  
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec  
M<sup>me</sup> Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec  
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec  
M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents:

M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 10 h 31, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020-029 en date du 26 avril 2020 et 2020-074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

Monsieur le maire de la Ville de Québec Régis Labeaume souhaite la bienvenue au conseil d'agglomération à monsieur le maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, Gaétan Pageau, élu en décembre 2020.

De consentement unanime, monsieur le maire de L'Ancienne-Lorette s'adresse au conseil en soulignant, notamment, qu'il désire rétablir les liens avec les villes liées de l'agglomération. De plus, il demande au greffier de lire une déclaration qu'il adresse au conseil. Le texte de cette déclaration sera déposé au point 4 de l'ordre du jour.

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,  
appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 janvier 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,  
appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 janvier 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt de la *Déclaration de monsieur Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, en introduction à la séance du conseil d'agglomération du 3 février 2020*, qui a été lue par le greffier du conseil en ouverture de la séance;
- Dépôt de la résolution 7-21 « Nomination d'un représentant de la Ville de L'Ancienne-Lorette au sein du conseil d'agglomération de la Ville de Québec » du conseil municipal de L'Ancienne-Lorette, adoptée le 26 janvier 2021.

**Période d'intervention des membres du conseil**

---

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

**Adoption des résolutions**

---

**CA-2021-0038**

**Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352 - PA2020-101 (Ra-2222)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, chapitre A-19.1, le document adopté en vertu de la résolution CA-2019-0599 du 18 décembre 2019, indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0039**

**Autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipale et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec - AJ2021-003 (AJ2021-003) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le remplacement et la dotation du poste de juge à la cour municipale (poste 47412), à compter du départ de son détenteur, soit en juin 2021;
- 2° de demander au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0040**

**Avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264) - AP2021-001 (CT-2516154) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria* (CBV), relative à l'ajout d'une somme annuelle fixe de 30 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour les années 2021 à 2026, pour le remplacement de la surface synthétique amovible, pour une somme totale de 180 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2026 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0041**

**Avenants numéros 1 aux ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses installées à la place Jean-Béliveau, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688) - AP2021-013 (CT-2520045) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants numéros 1 aux ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, relatives à la prolongation de la présentation des oeuvres jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement, pour une somme de 24 944 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° la directrice d'*ExpoCité* à signer lesdits avenants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0042**

**Adjudication d'un contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 74693) - AP2021-019 (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Neptune Security Services inc.*, le contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles, pour une somme estimée à 1 004 652 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74693 et à sa soumission du 23 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0043**

**Autorisation de paiement de la dépense à *Hydro-Québec* pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935) - AP2021-032 (CT-2520318) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement de 508 103,27 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à *Hydro-Québec*, pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935), pour la partie relevant du projet de *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0044**

**Autorisation de paiement à *Bell Canada* de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - AP2021-051 (CT-2521416, CT-2521638) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Bell Canada*, de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 783 493,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0045**

**Cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-662 (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de céder à titre gratuit, avec garantie de titres, mais sans garantie de qualité, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec* :

- tous ses droits, titres et intérêts, dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou, lot 1 737 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, anciennement connu sous le numéro de lot 48-A-227 du cadastre Notre-Dame de Québec (la banlieue), ci-après appelé l'immeuble;
- tous ses droits dans un contrat d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant M<sup>e</sup> Richard Trudel, notaire, le 6 avril 1984, sous le numéro 1 976 de ses minutes et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 10 avril 1984, sous le numéro 1 108 663, conditionnellement à ce que les neufs unités de location demeurent la propriété de la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec* ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0046**

**Avenant au bail entre la Ville de Québec et Groleau Développement inc., pour et au nom de 9223-1455 Québec inc., relatif à la location d'espaces d'entreposage situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-074 (CT-DE2021-074) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant au bail, en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Groleau Développement inc.*, pour et au nom de *9223-1455 Québec inc.*, des locaux situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie - Arrondissement de La Cité-Limoilou, qui prolonge la date d'échéance au 31 décembre 2023, incluant une option de renouvellement d'un an, et fixe le coût du loyer mensuel à 10 357,62 \$, plus les taxes applicables, pour un loyer annuel total de 124 291,44 \$, plus les taxes applicables, indexé annuellement de 1 %;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville à signer le bail en vertu duquel *Groleau Développement inc.*, pour et au nom de *9223-1455 Québec inc.*, loue à la Ville de Québec des locaux situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie, connu et désigné comme étant le lot 1 303 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0047**

**Convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à l'exploitation, à des fins de formation, d'un local situé au 275, avenue Saint-Sacrement - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-082** (CT-DE2020-082) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à la location du local 140 situé au 275, avenue Saint-Sacrement - Arrondissement de La Cité-Limoilou, connu et désigné comme étant le lot 6 168 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 3 ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et se terminant le 31 octobre 2024, pour un loyer annuel total de 235 039,20 \$, plus les taxes applicables, la première année. Une gratuité pour le mois de novembre ainsi qu'une allocation seront appliquées sur cette somme;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville à signer ledit renouvellement de bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0048**

**Avis de conformité sur le projet de *Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte - Usine de béton bitumineux* du ministère des Transports du Québec aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec* - **PA2021-005** (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter une résolution indiquant que le projet de *Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte - Usine de béton bitumineux* du ministère des Transports du Québec est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PV2021-002, PV2021-003 et PV2021-004 soient soumis en bloc pour adoption.

**CA-2021-0049**

**Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-002 (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0050**

**Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-003 (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0051**

**Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-004 (Abrogée par CA-2021-0296) (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles



recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0052**

**Nomination de monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379) à titre de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques - RH2021-026 (CT-RH2021-026) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379), employé régulier, à l'emploi de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour (D578), classe 3A (poste no 47395), à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0053**

**Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465) à titre de directeur du Service de protection contre l'incendie - RH2021-042 (CT-RH2021-042) — (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465), directeur du Service de protection contre l'incendie (D085) (poste no 34630), afin de modifier sa classe d'emploi et son salaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois de cadres supérieurs selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0054**

**Prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications - [TI2020-011](#) (Ra-2248)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0055**

**Création d'un poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantale Giguère (ID. 025493) - [RH2021-083](#) (CT-RH2021-083) — (Ra-2249)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de créer un poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux, classe DG - sans sécurité d'emploi (poste no 47730), selon l'échelle de traitement du *Recueil des conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et madame Chantale Giguère (ID. 025493), pour agir à titre de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux (poste no 47730), avec effet le 1<sup>er</sup> mai 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2021-0056**

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour, R.A.V.Q. 1279, et dépôt du projet de règlement - [TM2020-150](#) (Ra-2248)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour.

Tout d'abord, l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'accès au stationnement de l'hôpital de l'Enfant-Jésus est dorénavant identifiée comme étant l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'accès au stationnement P-5. Il est désormais interdit d'effectuer un demi-tour à l'approche sud de cette dernière. De plus, cette manoeuvre est aussi interdite aux approches nord et sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la 22<sup>e</sup> Rue.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CAAM-2021-0057**

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1361, et dépôt du projet de règlement - [FN2021-007](#) (Ra-2248)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'exercice des compétences d'agglomération à l'égard de la disposition de matériaux secs dans un écocentre, à l'égard de la disposition de matières recyclables au centre de tri des matières recyclables, à l'égard de la manipulation d'un contenant à roulement à double crochet, à l'égard des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, à l'égard d'une entente intermunicipale regroupant la fourniture de certains services relatifs au traitement des matières résiduelles et prenant effet en 2020 ou en 2021, à l'égard des biens et services offerts à la Base de plein air de Sainte-Foy et au Domaine de Maizerets, à l'égard de la location de matériel et l'obtention de services au parc nautique de Cap Rouge, à l'égard des activités de plein air de la base de plein air La Découverte, à l'égard du Marché aux puces d'*ExpoCité*, à l'égard de la fourniture de services d'employés et l'utilisation d'équipement de la ville, à l'égard du financement du centre d'urgence 9-1-1, à l'égard de la délivrance de documents, à l'égard du déplacement ou du remorquage d'un véhicule, à l'égard du service de fourrière, à l'égard des compteurs d'eau, à l'égard de la modification de trottoirs et de bordures de rue, à l'égard de la réception des boues de fosses septiques, à l'égard du permis de dépôt de neige dans la rue, à l'égard de l'utilisation de certains stationnements et du stationnement sur rue, à l'égard de la délivrance d'un consentement municipal pour les véhicules hors normes, à l'égard de la délivrance de consentements municipaux, à l'égard de la fourniture de certains services par le Service de l'évaluation, à l'égard de la fourniture de services de radiocommunication, à l'égard de l'aide financière aux entreprises du *Fonds local d'investissement* (FLI) et à l'égard de certains autres frais.

Ce règlement abroge le Règlement R.A.V.Q. 1321.

Ce règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CAAM-2021-0058**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1380, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-029 (Ra-2248)***

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des biens et des matériaux nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2021-0059**

***Appropriation de 50 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PQ2020-029 (Ra-2248)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1380. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption de règlements**

---

**CA-2021-0060**

***Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1358 - TM2020-268 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1358.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0061**

***Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1359 - **TM2020-271** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1359.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0062**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1367 - **PQ2020-025** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1367.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0063**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374 - PA2020-154 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0064**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376 - GI2020-013 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0065**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377 - GI2020-014 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-0066**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378 - LS2020-281 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions des citoyens**

---

Aucune question n'a été reçue par courriel.

#### **Clôture de la séance**

---

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 55.

Steeve Verret  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ad